

RECENSEMENT DES PERSONNES DITES « À RISQUES »

Madame, Monsieur,

Depuis 2007, la commune de Hombourg a établi son Plan communal de Sauvegarde.

Ce document a pour but de détailler les mesures à prendre en cas de situation d'urgence (ex : inondation, tremblement de terre, tempête de neige, accident technologique, canicule), afin que la mise en sécurité de tous soit accélérée en optimisant la qualité de gestion de la crise.

Celui-ci comporte également la liste de la population hombourgeoise dite « à risques », à savoir, les personnes qui nécessiteraient une aide particulière lors de ce genre de situation (ex : personnes handicapées, à mobilité réduite, isolées ou malades).

Concrètement, la commune sera chargée de vérifier et d'assurer la sécurité de ces personnes de façon prioritaire.

La commune n'ayant cependant pas la possibilité de créer cette liste selon sa propre appréciation, nous vous rappelons que les habitants souhaitant y figurer doivent en faire la demande auprès de la mairie.

Afin de simplifier votre démarche d'inscription, vous trouverez ci-dessous un talon réponse à déposer en mairie, complété et signé, avant le 1^{er} août 2020. Madame Hélène DEMARK reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.89.83.21.85.

Le Maire, Thierry ENGASSER



Talon à retourner en mairie avant le 01/08/2020

Date et signature :